

Prévention et sécurité

A Grand Quevilly la tranquillité et la sécurité sont au cœur des actions de la municipalité pour le quotidien des Quevillais. La Ville déploie des moyens pour s'assurer de la sûreté de ses habitants en lien avec tous les acteurs de la prévention, de la sécurité et de la tranquillité.

- [Projet municipal](#)
- [Prévention et sécurité routière](#)
- [Stationnement](#)
- [L'action tranquillité publique](#)
- [L'action prévention des risques](#)
- [Prévention jeunesse](#)



Projet municipal

Retrouvez ci-dessous les différents projets sur les thèmes de la sécurité quotidienne et civile et des risques industriels prévues dans le cours du mandat 2020-2026 par l'équipe municipale élue en mars 2020.

Sécurité

- Exiger de l'Etat qu'il donne à la police nationale les moyens nécessaires pour une meilleure couverture du territoire de Grand Quevilly
- Placer le pilotage de la police municipale sous l'autorité directe du Maire, pour simplifier et conforter le dispositif de prévention-sécurité dans la ville
- Installer des caméras supplémentaires, dans tous les quartiers, et achever l'aménagement du centre de surveillance urbaine en mairie
- Développer les missions d'ilotage de la police municipale, à pieds et à vélos, au contact direct des habitants et des commerçants
- Étendre l'opération « tranquillité vacances » pour la surveillance des habitations
- Former à l'accueil et l'accompagnement des victimes tous les services municipaux concernés : police municipale, CCAS, jeunesse, éducation...
- Compléter les outils de la police municipale face aux infractions routières : radars, caméras mobiles, vidéo-verbalisation...
- Améliorer le dialogue et la communication sur la sécurité : visites à domicile, marches exploratoires dans les quartiers, suivi des doléances, réseaux sociaux, alertes SMS...
- Recruter des policiers municipaux supplémentaires, dont au moins un maître-chien, pour pouvoir étendre les amplitudes horaires (matins, soirs, week-ends)
- Veiller à la tranquillité des cages d'escalier, par des actions conjointes de la police municipale et des bailleurs (caméras, rappels à l'ordre, réparations...)

Sécurité civile

- Agir pour la modernisation de la caserne des pompiers par le Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Encourager le volontariat des sapeurs- pompiers par des actions collectives (ex : Forum des Associations) et individuelles (ex : conventions avec les employeurs)
- Étudier avec les pompiers et associations compétentes la création d'une réserve

communale solidaire, rassemblant des habitants volontaires, formés et prêts à intervenir en cas de sinistre majeur

Risques industriels

- Missionner un-e adjoint-e au Maire pour assurer spécialement le suivi des risques industriels, en lien étroit avec la Métropole et les services de l'Etat
- Suivre attentivement la plainte déposée par la ville après l'incendie survenu au sein des entreprises Lubrizol et Normandie Logistique
- Exiger de l'Etat qu'il mette en œuvre rapidement les préconisations des missions parlementaires sur cet incendie : nouveau système d'alerte, agence de sureté indépendante, transparence des données...
- Adhérer à l'un des organismes nationaux qui aident les communes à mieux gérer les risques et développer une culture locale de la sécurité industrielle
- Intervenir auprès des entreprises SeveSO installées à Grand Quevilly pour qu'elles communiquent plus et mieux (ex : comités de riverains)
- Mobiliser la réserve communale solidaire pour assurer des formations sur les risques industriels, dans le cadre scolaire, professionnel et familial
- Développer le système municipal d'alertes par courriels et SMS, afin de couvrir l'intégralité des foyers grand- quevillais

Horaires du secrétariat de la police municipale :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Hors de ces horaires vous pouvez contacter la patrouille de police municipale au 06 89 81 80 68

En cas de non-réponse et en cas d'accident ou de trouble à l'ordre public, contactez la police nationale au 17.

contact

Police municipale

Coordonnées :

- 02.35.68.93.71
- Esplanade Tony Larue



Prévention et sécurité routière

La sécurité routière fait évidemment partie des missions de la police municipale. Les agents sont donc amenés à assurer des contrôles de vitesse à l'aide de radars et à veiller au respect de la réglementation du stationnement et du code de la route.

Les caméras de vidéo-protection installées un peu partout en ville permettent également de constater des infractions au code de la route et au stationnement. Des agents habilités peuvent constater des faits et les signaler. Les conducteurs verbalisés reçoivent les

contraventions à domicile, c'est la vidéo-verbalisation.

Mais encore une fois, la Ville n'a pas seulement un rôle de répression, elle organise tout au long de l'année des actions de sensibilisation auprès des plus jeunes dans les écoles et des seniors sur la thématique de la prévention routière.

Horaires du secrétariat de la police municipale :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Hors de ces horaires vous pouvez contacter la patrouille de police municipale au 06 89 81 80 68

En cas de non-réponse et en cas d'accident ou de trouble à l'ordre public, contactez la police nationale au 17.

contact

Police municipale

Coordonnées :

- 02.35.68.93.71
- Esplanade Tony Larue



Stationnement

Le stationnement à Grand Quevilly est totalement gratuit. Evidemment, les règles du code de la route pour le stationnement s'appliquent partout. La ville est concernée par le stationnement alterné qui s'applique dans toutes les rues, sauf mention contraire. Pensez donc à bien déplacer vos véhicules entre 20h30 et 21h le 15 et le dernier jour de chaque mois.

Afin de fluidifier le stationnement en centre-ville et donc l'accès aux commerces, des zones bleues ont été créées à proximité des commerçants de l'avenue des Provinces, près de la crèche l'Île aux enfants et sur la rue Pierre-Lefrançois. Le stationnement est limité dans ces zones à 1h30 avec des disques de stationnement à poser à l'intérieur du véhicule.

La Ville dispose également d'un Parking relais de 60 places proposé par la [Métropole](#), près de la Maison des amicales. Situé à proximité des arrêts « Georges Braques » du Métro et des lignes de bus 6 et 27, il permet de stationner gratuitement et de rejoindre le centre-ville de

Rouen en 20 minutes.

Enfin, à Grand Quevilly il est possible de recharger son véhicule électrique gratuitement. Plusieurs bornes de recharge électriques sont mises à disposition gratuitement avec le concours de la Métropole sur le parking de l'avenue des Provinces, du magasin Lidl ainsi que de la mairie annexe dans le Bourg.

Horaires du secrétariat de la police municipale :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Hors de ces horaires vous pouvez contacter la patrouille de police municipale au 06 89 81 80 68

En cas de non-réponse et en cas d'accident ou de trouble à l'ordre public, contactez la police nationale au 17.

Retrouvez les zones bleues, le parking relais et les bornes de recharge électrique sur la [carte interactive](#).

contact

Police municipale

Coordonnées :

- 02.35.68.93.71
- Esplanade Tony Larue



L'action tranquillité publique

Pour maintenir la tranquillité et la sécurité publique au quotidien, la Ville s'appuie sur son service de police municipale mais travaille également avec tous les acteurs locaux (police nationale, TCAR, bailleurs sociaux...). La ville accueille également sur son territoire un commissariat de police nationale sur le boulevard Maurice-Ravel.

Des patrouilles de policiers et d'agents de surveillance de la voie publique sont organisées au quotidien dans les différents quartiers de la ville en véhicule, à vélo ou à pied. Ces patrouilles permettent aux agents d'avoir une vigilance constante sur ce qui se passe en ville. Ils vont également à la rencontre des habitants et des commerçants pour leur apporter conseil et assistance mais également pour une prévention des risques accrue. Ils se rendent aussi régulièrement aux abords des écoles pour veiller à la sécurité routière.

Des agents de police municipale organisent des ateliers dans les [espaces seniors](#) pour donner aux personnes âgées les bons réflexes en cas de danger, voire de l'éviter, c'est

opération Tranquillité seniors.

Pour assurer la surveillance de la ville, des caméras de vidéo-protection sont installées particulièrement sur les places commerciales, à proximité de stations de métro et aux entrées de la ville. Elles permettent de procéder à des contrôles de sécurité en direct mais aussi en différé pour vérifier des faits. Un système de vidéo-verbalisation permet également de verbaliser les infractions constatées. Toutes les écoles de la ville sont également équipées d'un système de vidéosurveillance aux entrées.

Pour prévenir la délinquance, la Ville dispose d'une procédure de rappel à l'ordre qui lui permet de convoquer toute personne dont le comportement serait fautif (absentéisme scolaire, incivilités, conflits de voisinage, tapage, abandon d'ordures...) après consultation du Parquet. Un entretien avec le Maire ou un élu permet de rappeler aux contrevenants les règles et lois en vigueur. Si ce rappel n'est pas suivi d'effet, la Ville peut signaler ce comportement au procureur de la République.

La police municipale propose également un service de surveillance des habitations pendant l'absence des résidents, c'est [l'opération Tranquillité vacances](#).

Horaires du secrétariat de la police municipale :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Hors de ces horaires vous pouvez contacter la patrouille de police municipale au 06 89 81 80 68

En cas de non-réponse et en cas d'accident ou de trouble à l'ordre public, contactez la police nationale au 17.

Inscription à l'opération Tranquillité vacances dans les [services en ligne](#)



L'action prévention des risques

A Grand Quevilly, la présence d'usines classées Seveso et la proximité de la Seine exposent la ville à ce qu'on appelle des risques majeurs : inondation, risques industriels, transport de matières dangereuses.

La Ville travaille donc au quotidien pour mettre en place des actions de prévention et d'information pour renforcer la sécurité civile. Des [documents officiels d'information](#) sur les risques majeurs sont édités par la Ville pour adopter la bonne conduite en cas d'incident ou pour présenter les risques, les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde. D'autres documents et informations sont disponibles directement sur le [site de la Préfecture](#).

La Ville organise également des exercices selon différents scénarios en collaboration avec les entreprises et les services de l'Etat pour faire des plans de secours et de sauvegarde.

Des dispositifs d'alerte sont aussi mis en place (sirènes, relais d'informations sur les supports

de communication de la Ville...) et un système automatisé d'appels téléphoniques est également prévu en cas d'alerte. Ce système utilise les numéros de l'annuaire universel des pages blanches et jaunes. Pour les personnes qui sont sur liste rouge ou qui souhaitent renseigner un numéro de mobile, un [formulaire d'inscription](#) est disponible.

La Ville a reçu le « pavillon orange » pour toutes ces actions, une distinction donnée par le Haut comité français pour la défense civile.

Le Document d'information communal sur les risques majeurs et le Guide familial de protection sont disponibles dans les [publications municipales](#). Ces documents sont également disponibles à l'Hôtel de Ville.

Inscription au système automatisé d'appels en cas d'alerte dans les [services en ligne](#).

contact

Accueil Technique

Coordonnées :

- 02 35 68 93 39
- Hôtel de Ville, Esplanade Tony Larue, 76120 Grand Quevilly



Prévention jeunesse

Depuis 2014, l'APRE (association de prévention de la région elbeuvienne), une association spécialisée dans la prévention intervient pour la Ville auprès des jeunes en difficulté, que ce soit au niveau scolaire, familial ou social...

Ses missions consistent à rompre avec l'isolement des jeunes, restaurer un lien social et lutter contre l'exclusion sous toutes ses formes. Au quotidien l'association travaille avec tous les services de la Ville et les acteurs de la jeunesse locale.

Plusieurs dispositifs sont mis en place par les éducateurs spécialisés :

- Du travail de rue, pour aller à la rencontre des jeunes, identifier les problèmes et tenter de les résoudre
- Des chantiers éducatifs pour les jeunes à partir de 16 ans qui leur permettent de travailler quelques heures en fonction de leurs projets et capacités mais aussi

pour leur permettre de reprendre confiance en eux et les inscrire dans une démarche de citoyens actifs.

- Des accompagnements individuels et familiaux, selon la situation et les demandes
- Des groupes de parole sur la parentalité organisés une fois par mois pour permettre aux parents de partager leurs expériences, bonnes ou mauvaises.

Les groupes de parole sur la parentalité organisés par l'APRE sont indiqués dans [l'agenda](#) de ce site.

contact

APRE

Coordonnées :

- 07.69.69.30.62
- 80 rue de la République